



## VISITE DE QUARTIER : La Gare

22 septembre 2025

**Heure :** 18h00

**Lieu :** Quartier de la Gare

**Participants :** Environ 30 riverains

**Présence des élus et services municipaux :**

- **M. Loïc GACHON** – Maire de Vitrolles
- **Mme Marie-Claude MICHEL** – Conseillère municipale
- **M. Malick SAHRAOUI** – Conseiller municipal
- **M. Thierry GRALL** – Directeur de cabinet
- **M. Philippe KRAMER** – Directeur des services techniques
- **M. Ali MALEK** – Directeur Entretien Exploitation
- **M. Patrick LAFON** – Service Propreté
- **M. Benjamin GERVASI** – Représentant de la Police municipale
- **M. Didier VANEL** – Service Proximité
- **M. Hassen HAMMOU** – Chargé de Proximité

**Sujets abordés et réponses apportées :**

### **-Stationnement – Boulevard des Tamaris et rues adjacentes**

**Observation des habitants :**

NOMBREUSES plaintes concernant la verbalisation du stationnement. Une demande de mise en place de badges « résidents » a été formulée. Certains notent néanmoins une amélioration globale depuis la mise en place de la limitation à 48h bd des TAMARIS. D'autres suggèrent d'étendre cette limitation à d'autres rues du quartier.

**Réponse :**

Le retour d'expérience de la limitation du stationnement bd des Tamaris à 48h est positif : 143 verbalisations ont été effectuées, ainsi que quelques enlèvements de véhicules gênants. La mise en place de badges résidents n'est pas envisageable, car le cadre municipal ne le permet pas, et le stationnement est gratuit sur l'ensemble de la commune.

Il n'est pas prévu, à ce stade, d'étendre la zone de stationnement réglementée à d'autres rues du quartier, étant donné qu'aucun consensus n'existe.

### **-Stationnement des VTC sur la zone commerçante**

**Observation des habitants :**

Présence récurrente de véhicules VTC stationnés sur les emplacements réservés à la clientèle des commerces.

**Réponse :**

Nos moyens d'action sont limités sur un terrain privé, seule la police nationale pourrait être

amené à intervenir dans cadre contraint. Nous avons proposé aux commerçants de mettre en place un arrêté de stationnement en zone bleue, limitant la durée à 1h30. Cela permettrait une verbalisation par la Police Municipale. Le marquage au sol reste cependant à la charge des commerçants. Nous allons, renouveler la proposition aux propriétaires à l'image de ce qu'a été fait devant les commerces du Salin du Lyon.

**-Rue Loubet Propreté et stationnement**

**Observation des habitants :**

Aujourd'hui la rue est propre. Mais nous avons des problèmes récurrents de stationnement, de végétation non entretenue et de déchets posés à même le sol, notamment à l'entrée de certaines impasses.

**Réponse :**

La configuration du quartier de la Gare construit par étapes sur des parcelles privées complique l'intervention des services municipaux.

La rue Loubet, bien que départementale, devrait nous être prochainement rétrocédée. En attendant, une opération de nettoyage a été menée par les services de propreté en lien avec la Métropole.

**-Entretien des abords de la D20**

**Observation des habitants :**

L'entretien des espaces verts le long de la D20 est jugé insuffisant, tout comme la praticabilité des lieux.

**Réponse :**

La D20 étant une voie départementale, nous alertons régulièrement les services du Département sur son état et sur la nécessité de l'aménager.

Les habitants sont invités à interroger leurs élus départementaux par écrit pour renforcer la demande de la commune en ce qui concerne, également la sécurisation des modes doux le long de la voie piéton et cycliste.

**-Transports en commun et desserte**

**Observation des habitants :**

Un manque de desserte et des horaires inadaptés ont été signalés.

**Réponse :**

La mise en service de l'**ascenseur incliné** et sa connexion avec le **ZENIBUS** est prévue pour l'été **2026**.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec **Transdev** pour un redéploiement des lignes de bus le long de l'étang, pour un rabattement vers la gare et ainsi une connexion directe au ZENIBUS .

**-Aménagement du parc SOULEYA**

**Observation des habitants :**

Le parc manque d'aménagements. Les jeux sont-ils en bon état de fonctionnement ?

**Réponse :**

Les aires de jeux font l'objet de contrôles réguliers, comme dans tous les parcs de la ville. Concernant les aménagements du parc, les habitants sont invités à faire part de leurs propositions : la municipalité reste à l'écoute pour améliorer l'expérience des usagers.

**-Feux d'artifice sauvages**

**Observation des habitants :**

Des feux d'artifice sauvages ont été observés certains week-ends. Les riverains ont sollicité la police municipale à plusieurs reprises.

**Réponse :**

Merci de signaler systématiquement ces événements. Cela nous permet d'évaluer la gravité et de mettre en place une réponse adaptée.

**Un mail est préférable à un appel téléphonique**, car il laisse une trace et facilite le suivi.

**Clôture :**

La visite s'est conclue sur un échange ouvert et constructif entre les habitants et les représentants municipaux. Plusieurs engagements ont été pris et feront l'objet d'un suivi dans les prochaines semaines.

***Les numéros utiles:***

***Allo-Mairie : 0800 00 20 20***

***Police Municipale : 04 42 77 91 18***

***Métropole encombrants :0800 94 94 08***  
*(numéro gratuit depuis un poste fixe)*